

QU'ON SE LE DISE...



Commune d'Aspres-sur-Buëch

Avril 2020



Edition spéciale

Chers Aspriennes, chers Aspriens,

Malgré le contexte de grave crise sanitaire induit par la pandémie du coronavirus il m'est apparu souhaitable de publier ce numéro d'avril pour garder contact avec vous . Depuis le 17 mars, nous nous devons d'appliquer les règles de confinement fixées par le gouvernement. Le confinement est pour le moment le seul remède pour éviter la progression de la pandémie et l'engorgement des hôpitaux. Je vous demande donc et je sais que je peux compter sur vous pour l'appliquer de façon stricte, il en est de même pour tous les gestes barrières. Des dérogations sont certes admises pour se déplacer notamment pour le travail , pour s'occuper de personnes vulnérables, pour acheter des denrées de première nécessité et pour faire un peu d'exercice physique . Nous devons veiller cependant à limiter nos déplacements pour notre sécurité et celle de notre entourage. Il nous faut donc revoir nos habitudes, comme par exemple en regroupant nos achats pour éviter les sorties multiples.

Une chance pour nous d'habiter un village avec tous les avantages de la ruralité que certains confinés en zone urbaine doivent nous envier. Nos commerçants ont mis tout en œuvre pour nous fournir sur place des denrées et des produits alimentaires, avec la mise en place de mesures barrières . Nous les remercions comme nous remercions les deux médecins, le pharmacien et son personnel, les sapeurs-pompiers, toutes les personnes soignantes ou autres qui continuent à assurer leur présence auprès des personnes vulnérables et isolées sans oublier le personnel chargé de la collecte des ordures ménagères . Par solidarité plus que nécessaire aujourd'hui il importe que nous soyons attentifs à la situation des personnes âgées de notre voisinage. Des informations auprès de l'ADMR il semble que tout a été mis en place pour assurer leur maintien à domicile dans de bonnes conditions. Comme convenu avec les commerçants si le besoin s'en fait sentir il sera possible d'envisager un portage à domicile des denrées alimentaires ou des médicaments par des employés de la mairie ou par de simples volontaires.

Allons, prenons patience et pensons à la vie après qui, selon moi, ne sera plus comme avant compte tenu de ce que nous vivons actuellement.

Prenez soin de vous et de vos proches et surtout restez chez vous.

Votre maire,

Françoise PINET

COVID-19

Les mesures prises suite aux recommandations des ministres de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (Loi d'urgence du 22 mars 2020)

1) Recommandations pour assurer la continuité démocratique dans des conditions adaptées.

Le nouveau conseil municipal issu des élections du 15 mars sera installé au plus tard en juin. Les mandats des conseillers municipaux élus en 2014 seront donc prorogés jusqu'à cette date d'installation des nouveaux élus. Ainsi le maire et les quatre adjoints élus en 2014 seront maintenus dans leur fonction.

Les réunions du conseil municipal ne seront justifiées que pour un motif exceptionnel.

2) Recommandations pour adapter la gestion des ressources humaines et pour assurer la continuité de certains services

Un Plan de Continuité d'Activité avec un noyau d'agents permettra d'assurer les fonctions vitales de la mairie.

- Présence d'un agent communal au secrétariat de mairie en fonction des besoins pour assurer notamment l'état civil, le paiement des factures en cours et les salaires des personnels
- Présence effective une demi-journée par semaine d'un agent des services techniques pour la continuité de la surveillance du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable.

3) Fermetures de services et de certains lieux pour éviter tout regroupement de la population

- L'école, la cantine et service Actions/jeunesse (accueil périscolaire) et la mico-crèche.
- La Maison pour Tous.
- Les salles de la mairie mises à disposition d'associations.
- La bibliothèque.
- Le parc municipal et le city stade.
- Le secrétariat de la mairie (fermeture aux public).
- Le parking d'accès à l'aérodrome du Chevalet et aux gorges d'Agnielles.
- La déchèterie.

4) Communication et information des habitants

- Publication des informations dans l'application Panneau Pocket et sur le site internet de la commune
- Possibilité d'informer Madame le Maire en cas d'urgence en laissant un message au :
06 48 58 43 53
- Possibilité de contacter la mairie par messagerie à l'adresse suivante :
mairie.aspres-sur-buech@wanadoo.fr

COVID-19

Rappel de quelques règles à appliquer pendant le confinement et quelques infos

Vie quotidienne

Je dois sortir seul sauf si je dois accompagner une personne âgée ou une personne en situation de handicap ; pour ma promenade quotidienne, je peux sortir avec les personnes confinées à mon domicile, par exemple avec mes enfants, à l'exclusion de toute autre personne.

Je reste chez moi, mais :

- Je peux faire mes courses en respectant les gestes barrières et une distance d'1 mètre avec les gens qui m'entourent ;
- je peux aller à la banque ;
- je peux faire le plein de mon véhicule ;
- je peux me faire livrer mes repas et mes courses à mon domicile ;
- je peux aller à la pharmacie ;
- je peux effectuer une sortie indispensable à l'équilibre de mon enfant ;
- je peux déposer mes enfants en garde si je suis un personnel soignant ;
- je peux promener mon chien ;
- je peux pratiquer une activité physique individuelle en extérieur à proximité de mon domicile.



En revanche :

- Je ne dois pas sortir si je suis malade ;
- je ne dois pas sortir si mon conjoint ou mes enfants sont malades ;
- je ne dois pas rendre visite à ma famille et à mes amis ;
- je ne dois pas me déplacer ou utiliser un véhicule sans raison ;
- je ne fais pas de sport en salle.

En cas de déplacement ne pas oublier de se munir de l'attestation de dérogation et d'une pièce d'identité . Des exemplaires remis par la commune sont disponibles chez les commerçants



5 GESTES "BARRIÈRE"

Pour freiner le coronavirus

- 1 **PRÉVENTION.** Restez chez vous
- 2 **MAINS.** Lavez-les souvent
- 3 **COUDE.** Toussez dedans
- 4 **VISAGE.** Évitez de le toucher
- 5 **DISTANCES.** Gardez-les

Lien social

Je prends des nouvelles de mes proches

Je reste chez moi, mais :

- Je peux créer une boucle d'entraide avec mes voisins ;
- je peux sortir dans mon jardin, sur mon balcon ou ma terrasse ;
- je peux téléphoner ou écrire à mes proches ;
- je peux rester dans un hôtel ou une cité U sans y manger sauf dans ma chambre.



En revanche :

- Je ne dois pas rendre visite à mes voisins,
- je ne dois pas organiser ni me rendre à une réunion amicale ou familiale,
- ou pique-niquer.

**SAUVEZ
DES VIES
RESTEZ
CHEZ
VOUS**

Des mesures ont été mises en œuvre pour l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise . Ainsi ceux-ci peuvent être accueillis à la crèche et à l'école de Veynes.

Pour toute personne isolée et en situation de fragilité :

- permanence téléphonique du Centre Intercommunal d'action Sociale (CIAS) Buëch/Dévoluy du lundi au vendredi:
 - Au 06 72 51 64 14 de 8 h à 13 h
 - Au 06 66 86 33 25 de 13 h à 18 h
- Ou contact par messagerie : social.cias@ccbd.fr

Les élections municipales du 15 mars

Vous étiez 334 électeurs à venir accomplir votre devoir d'électeur ceci malgré le contexte de crise sanitaire ce qui représente un taux de participation de 52,85 %.

Je remercie les électeurs qui ont fait confiance à la candidature regroupée autour de mon nom. Je les remercie d'avoir fait en sorte notamment en votant massivement la liste entière d'élire les quinze candidats au premier tour de scrutin.

Dans l'attente de l'installation du nouveau conseil issu de ces élections, les candidats élus seront de plein droit informés des affaires communales.



Les échos du dernier conseil municipal

Le dernier conseil municipal de la mandature 2014/2020 s'est tenu le 5 mars dernier. La séance a été essentiellement consacrée à l'examen et au vote du compte administratif 2019 et du budget primitif 2020.

Les résultats constatés au compte administratif 2019 ont démontré une situation financière encore satisfaisante et ce malgré les investissements importants réalisés. Le budget 2020 proposé et adopté reconduit les dépenses et les recettes de 2019 puisqu'il devra être certainement affiné par le nouveau conseil municipal.

Lors de cette séance, l'autorisation a été donnée à Madame le Maire d'acquérir la propriété Albrand pour un montant de 280 000 € avec souscription d'un emprunt de 200 000 € à un taux de 1,08 %. Les élus présents ont montré leur satisfaction de terminer leur mandat par cette décision. Celle-ci démontre, en effet, l'aboutissement favorable du dossier de l'aménagement du quartier du parc des séquoias, dossier qui a fortement mobilisé les élus. La séance s'est terminée par les remerciements de Madame le Maire pour la qualité du travail accompli durant 6 ans. Plusieurs conseillers ont fait part de leur contentement d'avoir accompli leur mandat dans de très bonnes conditions, un mandat riche en expérience et en connaissance.

Retrouvez-nous sur

www.mairie-aspres-sur-buech.fr

Mise en page et publication : Françoise PINET, Maire d'Aspres-sur-Buëch
Assistant de Rédaction : Alain FROGET, conseiller municipal
Imprimé par COULEURS D'IMPRESSION Gap